



**CONFEDERATION GENERALE  
DES COMITES D'INTERET DE QUARTIER  
DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES**

24 Bd Garibaldi - 13001 MARSEILLE

☎ 04.84.25.62.99

[contact@confederationciq.fr](mailto:contact@confederationciq.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Vous avez dit vélo !!!**

**Lundi 11 Mai 2020**

Interpellée par la Fédération des CIQ du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille afin de donner suite au courriel de l'Association des Coursiers Solidaires, relayé par l'Association RAMDAM, la Confédération des CIQ de Provence souhaite prendre part aux décisions de la Métropole-Aix-Marseille Provence en matière de mobilité durable, et faire des propositions.

Il semble indéniable qu'un large public, y compris la grande majorité des Comités d'Intérêt de Quartier et leurs adhérents, est favorable au développement du transport « doux » et à l'écomobilité.

Cependant, en analysant les différents documents en notre possession, y compris les derniers articles parus dans la presse de cette semaine faisant référence à ce qui a été mis en place ou va être mis en place dans certaines villes, il paraît difficile de concevoir de retirer des voies destinées aux voitures pour les affecter spécifiquement aux vélos. Même si, comme annoncé, il s'agit d'une expérience provisoire.

Durant cette période de déconfinement, offrir davantage de pistes cyclables est une initiative intéressante mais qui ne peut perdurer dans les conditions où les traçages ont été réalisées.

Voici quelques arguments qui nous poussent à être réticents, même si fondamentalement nous souhaitons une évolution positive aux moyens de transports dits doux :

- Le vélo est un mode de transport doux à la différence de la voiture à énergie fossile. Cependant, il ne présente pas plus de caractère sécuritaire que la voiture par rapport à la contagiosité.
- En dehors des sportifs qui utilisent les voies destinées aux vélos, et en général, le week-end, peu de personnes, dans la vie quotidienne, sont des utilisateurs réguliers, que ce soit pour aller au travail, pour accompagner les enfants aux écoles ou pour faire les courses alimentaires.
- La pyramide des âges en France démontre que les utilisateurs potentiels ne représentent notamment en ville, pas plus de 3% de la population, en raison notamment du nombre de seniors et de jeunes enfants.

*(Association reconnue d'Utilité Publique par décret du 22 juillet 1981)*

**SIRET : 498 384 981 00011 CODE NAF :9499Z**



**CONFEDERATION GENERALE  
DES COMITES D'INTERET DE QUARTIER  
DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES**

24 Bd Garibaldi - 13001 MARSEILLE

☎ 04.84.25.62.99

[contact@confederationciq.fr](mailto:contact@confederationciq.fr)

- Le danger de certaines pistes est aussi un frein dissuasif. En effet, ces voies cyclables peuvent être matérialisées au sol à contre sens du déplacement des voitures sur des rues à sens unique, certaines voies ne sont pas continues et s'arrêtent tout net, obligeant à prendre les voies communes à tous les engins motorisés ou pas.
- De plus nous vivons dans une région vallonnée, surtout à Marseille, dénommée, la ville aux sept collines, et pas au Pays-Bas avec des routes sans forte déclivité.
- De nombreux quartiers ou villages comptent beaucoup de rues très étroites où le traçage est impossible sans interdire la circulation automobile.

Dans l'immédiateté, le traçage de ces voies cyclables peut permettre de mieux se déplacer à des cyclistes réguliers ou occasionnels pour ne pas prendre les transports en commun. Cependant, cela ne peut se faire au détriment de la circulation automobile, voire des piétons, sans une réflexion globale et à plus long terme sur la cohabitation sécurisée des différents modes de déplacement.

**Voici les propositions que nous formulons :**

- Réfléchir et proposer, avant toute décision hâtive, un aménagement du plan de circulation avec la concertation des associations représentatives et concernées.
- Favoriser les transports en commun, par un maillage efficient en particulier dans la transversalité, par la réservation de voies de circulation plus nombreuses, par une attractivité financière, par des horaires adaptés,
- Privilégier l'accès des voitures électriques avec des parkings gratuits agrémentés de bornes de recharge dans les villes,
- Rendre pérenne la circulation réglementée des voitures avec les vignettes Crit'Air et mettre en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE)
- Autoriser l'utilisation des voies de transports en commun, par les vélos,
- Permettre aux trottinettes d'utiliser les pistes cyclables
- Ne pas oublier que nous sommes tous des piétons et que souvent les trottoirs ne sont pas aux normes,
- Mettre en place une aide à l'achat de scooters électriques comme pour la prime existante de 5000€ pour les voitures.

**Jean-Marc CHAPUS - Le Président**

*(Association reconnue d'Utilité Publique par décret du 22 juillet 1981)*

**SIRET : 498 384 981 00011 CODE NAF :9499Z**